

Rue de l'Hôpital 2
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
secre.sic@jura.ch

Delémont, le 26 août 2026

Communiqué de presse

Assainissement complémentaire de l'ancienne décharge industrielle de Bonfol : autorisation de remblayage au nord-est du site

L'assainissement complémentaire des secteurs périphériques de l'ancienne décharge industrielle de Bonfol franchit une nouvelle étape. À la suite des travaux réalisés au nord-est du site et de l'évaluation des risques liés à la pollution résiduelle, l'Office de l'environnement (ENV) constate que les objectifs d'assainissement sont atteints pour le fond de la fouille. Il autorise dès lors son remblayage partiel avec des matériaux non pollués. Des contrôles se poursuivent toutefois dans une petite zone à proximité d'un des étangs présents sur le site.

Un assainissement complémentaire nécessaire

L'excavation des déchets de l'ancienne décharge industrielle de Bonfol et l'assainissement principal du site ont été achevés en 2016. Les contrôles et la surveillance réalisés depuis ont toutefois confirmé des pollutions résiduelles dans certains secteurs périphériques au nord-est de l'ancienne décharge, causées par d'anciennes exfiltrations issues de cette dernière.

Bien que les effets de cette pollution résiduelle observée sur les eaux de surface et les eaux souterraines soient restés limités, les études ont montré qu'un risque à long terme pour les eaux de surface ne pouvait pas être exclu. Ce constat a amené les autorités à demander un assainissement complémentaire.

En juin 2025, les autorités jurassiennes ont validé le projet d'assainissement de ce secteur.

Environ 16'900 tonnes de matériaux excavés et traités

Suite à la validation du projet d'assainissement complémentaire en juin 2025, les travaux menés entre août 2025 et mai 2026 ont permis d'éliminer le principal foyer de pollution identifié dans ce secteur et de réduire très fortement la quantité de polluants résiduels.

Sur une surface d'environ 2'000 m², les matériaux pollués ont été excavés jusqu'aux argiles naturelles de Bonfol. Ils ont ensuite été analysés, triés puis acheminés vers des installations de traitement et d'élimination agréées, en Suisse ou à l'étranger, conformément aux exigences environnementales. Au total, environ 16'900 tonnes de matériaux ont été éliminés.

Objectifs d'assainissement atteints pour la majeure partie du site

À l'issue des travaux, des analyses ont été réalisées sur les matériaux restant en place, afin d'évaluer les risques liés à la pollution résiduelle. Ces analyses montrent que cette pollution présente des risques maîtrisés et acceptables à long terme pour les eaux de surface.

Sur cette base, ENV considère que les objectifs d'assainissement sont atteints pour le fond de la fouille, soit la quasi-totalité du périmètre traité.

Remblayage autorisé, contrôles maintenus près de l'étang

ENV a donc autorisé le maître d'ouvrage, bci Betriebs-AG, à remblayer le fond de la fouille avec des matériaux non pollués. Cette étape permettra de poursuivre la remise en état du secteur et de démonter le couvert installé au-dessus de la fouille.

L'autorisation exclut toutefois une petite zone en périphérie de la fouille. Des contrôles complémentaires y sont encore nécessaires pour préciser la qualité des matériaux et finaliser l'évaluation des risques pour ce secteur restreint.

En raison des contraintes d'accès liées à cette zone périphérique restante, une partie du remblayage et le démontage du couvert doivent être réalisés afin de pouvoir effectuer ces contrôles supplémentaires. La zone encore en cours d'évaluation restera accessible jusqu'à ce que ENV puisse se prononcer sur l'atteinte des objectifs d'assainissement dans ce périmètre très restreint et, si nécessaire, sur d'éventuelles mesures complémentaires.

Personnes de contact :

- *Quentin Theiler, responsable du Domaine Installations et Activités humaines à l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 48 ;*
- *Leïla Fleury, collaboratrice scientifique à l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 37 ;*
- *Michael Fischer, directeur bci Betriebs-AG, tél. 079 699 76 14.*